

L'ABBÉ JOSEPH GRANDET (5)

30 juillet 1646 – 1^{er} décembre 1724

**• La dernière joute de Mgr Arnould • Quand M. Grandet “veut faire l'évêque”
• Tempêtes épiscopales • Un des plus beaux génies du royaume...
...pour un diocèse en pitoyable état • Railleries, chansons et calomnies contre M. Grandet**



Sur fond de scandale à l'abbaye de Toussaint, les clercs séminaristes avaient enfin retrouvé le Logis Barraud après plus de quatorze années de bannissement. Les zélés prêtres sulpiciens y organisèrent une première retraite générale du clergé, dont découlèrent des fruits à proportion de leurs efforts. Tout le clergé diocésain réclamait une nouvelle retraite. Aussi M. Grandet eut-il l'idée de faire venir un prêtre pourvu de grands talents, et dont il avait éprouvé le savoir-faire et la sagesse lors de la mission de la paroisse Saint-Paul de Paris trois années auparavant.

La mission La Pérouse

La retraite prêchée par M. Cadry avait eu lieu en mars 1691, et M. Grandet, ayant pris conseil auprès de M. Tronson, son directeur de Saint-Sulpice, écrivit à M. de La Pérouse dès le mois suivant pour l'inviter à prêcher une nouvelle retraite générale pour le clergé. La réponse de ce dernier ne tarda pas. Il indiqua ses disponibilités – au mois d'octobre et au commencement de novembre de la même année – proposant quatre retraites de suite de huit jours chacune, et en précisa la condition : *il fallait que notre prélat le souhaitât de tout son cœur ; que sans cela tout échouerait.*

Ce projet de retraite allait devenir le dernier combat entre M. Grandet et son évêque, combat emblématique où l'ennemi du genre humain allait faire l'impossible pour faire avorter un projet si préjudiciable à son empire...

Nous savons que Mgr Arnould n'était plus opposé à ces retraites. Il avait vu les bienfaits que celle de M. Cadry avait produits. Aussi sa réaction quant à ce projet ne put-elle que décevoir M. Grandet :

— M. de La Pérouse est un grand homme, un homme de conséquence qui se fait mettre dans la gazette. Je n'aime pas l'éclat, je veux que mes affaires se fassent à petit bruit.

On l'aura compris – et c'est en tout cas de cette manière que M. Grandet le comprit – les prévenances de l'évêque contre ce projet ne tenaient qu'à une seule raison :

Il savait que M. de La Pérouse avait grande liaison avec MM. de Saint-Sulpice. C'était là le grand obstacle et le sujet de l'opposition et de la répugnance qu'il témoignait avoir à le faire venir, sans pourtant la vouloir faire paraître et tâchant toujours de l'éloigner sous d'autres prétextes qu'il voyait assez être faibles,

mais dont il était obligé de se servir, n'en ayant point de meilleurs, tels qu'étaient les gazettes, l'éclat et le grand bruit.

Mgr Arnould avait promis de réfléchir à la question, pensant s'en tirer à bon compte. Mais M. Grandet revint le voir quelques jours après pour lui demander le fruit de ses pensées. Le prélat, pris en défaut, rougit, se remua sur sa chaise et se mordit les lèvres – un vieux tic nerveux qui révélait son malaise dans les situations difficiles. M. Grandet lui présenta un écrit résumant les raisons de faire cette retraite. La réponse fut cinglante :

— Il ne faut point d'autres motifs que parce que vous le voulez. Cela suffit !

Sans se décontenancer, M. Grandet poursuivit :

— Voilà aussi, Monseigneur, le règlement qu'a fait M. de Grenoble pour les retraites de son clergé, qui vous fera connaître l'ordre qu'on y tient et les matières qu'on y traite.

Il le pria de les lire et se retira au plus vite, *car il n'y faisait pas bon.*

Deux jours après, Mgr Arnould sollicita l'avis de M. Le Gendre, Supérieur du séminaire, qui l'encouragea dans ce projet. *Alors il n'y a tour d'adresse, d'éloquence, de caresse et d'amitié dont Monseigneur ne se servit pour persuader à M. Le Gendre qu'il n'était pas à propos de faire venir M. l'abbé de La Pérouse et pour faire dire à M. Le Gendre que, dans le fond de son cœur, il n'approuvait pas ce voyage.*

Mais M. Le Gendre insista au contraire et le prélat sembla céder :

— Hé bien ! je lui écrirai donc pour le faire venir. Donnez-moi un modèle de la lettre que vous voulez que je lui écrive !

Le désespoir de M. Grandet

M. Grandet rédigea alors le projet de lettre. Celle-ci était conçue dans des termes *fort simples, afin que Monseigneur n'y pût trouver rien à redire. Car, comme à son âge, il a un esprit aussi vif et aussi pénétrant qu'il en a jamais eu, il examine jusques aux moindres mots, il pénètre tous les sens et toutes les conséquences, en sorte que chez lui tout est mystérieux et signifie quelque chose, jusqu'à ses gestes et à son silence.*

M. Le Gendre transcrivit de sa main la lettre – car il ne fallait pas que M. Grandet paraisse dans cette affaire – et la présenta à Monseigneur. Celui-ci, y décelant l'empreinte de M. Grandet, s'emporta contre lui – en son absence – l'accusant de *vouloir faire l'évêque dans son diocèse*, déplorant que cette lettre était trop bien faite pour que M. de La Pérouse n'y répondît pas favorablement...

M. Grandet commençait à désespérer :

Je fus très mortifié, je l'avoue, de voir qu'une chose si nécessaire au diocèse allait échouer par l'opposition seule de celui



Un sulpicien au XVII^e s.

qui avait plus d'intérêt que qui que ce soit de la procurer. Mes anciennes réflexions me revenaient incessamment dans l'esprit qu'il était bien rude de voir que des prêtres s'épuisaient de biens, de santé et de vie et employaient tous leurs soins, leurs temps et leurs talents à vouloir sanctifier le clergé et qu'ils n'y trouvaient d'obstacle que de la part de leur évêque ; qu'il fallait le combattre pour lui faire vouloir son propre bien comme on aurait combattu les autres pour empêcher le mal ; qu'on n'aurait pas eu ces oppositions en d'autres diocèses ; que des prélats que nous connaissions nous auraient priés avec instance de procurer ce que celui-ci refusait avec force et qu'enfin tout ce que nous méritions auprès de lui était qu'il nous souffrit penser et vouloir le bien, pendant qu'il voyait tant de prêtres déréglés faire le mal, sans que personne se remuât pour les empêcher.

Mais le saint prêtre se ressaisit aussitôt...

Mais après ces réflexions que l'amour propre nous inspirait sans doute, la foi nous inspirait d'autres sentiments faisant taire ceux-là, et nous disant que Dieu n'avait point besoin de nous ; que nous n'étions propres qu'à tout gêner ; que nous aurions été superbes des bons succès, si les choses eussent réussi si facilement ; que rien n'était plus capable de nous faire agir purement pour Dieu et de rabattre les vapeurs de l'amour propre, qui ne montent que trop souvent à la tête ; que Dieu voulait que ses œuvres fussent combattues de quelque part que ce fût, souvent des gens les plus vertueux et les mieux intentionnés, afin d'éprouver notre fidélité et notre persévérance, enfin qu'il y avait plus de Dieu là où il y avait moins de l'homme.

Mgr Arnauld se ressaisit...

Un événement touchant de près Mgr Arnauld venait de se produire : Louis XIV venait de faire ministre d'État M. de Pomponne, neveu du prélat. Nomination inattendue en raison de ses inclinations jansénistes.

Toute la ville allant complimenter son évêque, M. Grandet s'y rendit à son tour. Il y reçut un accueil des plus courtois. A peine Mgr Arnauld venait-il d'accuser M. Grandet de vouloir faire l'évêque, que tout semblait oublié. Les deux hommes se séparèrent les meilleurs amis du monde !

Mais ceci ne faisait pas avancer le projet de retraite. M. Grandet était donc sur le point d'écrire à M. de La Pérouse pour lui faire part de l'échec de l'affaire. Cependant, M. Le Gendre voulut tenter un dernier assaut...

Il se rendit à l'évêché quelques jours plus tard. Parlant de choses et d'autres, le vieil évêque interpella le Supérieur du séminaire :

— Eh bien ! Avez-vous envoyé à Paris la lettre dont vous m'avez montré le projet ?

— C'était à vous à l'envoyer, si vous l'aviez eu agréable, Monseigneur, et non pas à nous.

— Vraiment, l'on dit beaucoup de bien de M. l'abbé de La Pérouse. C'est un homme de qualité. Des gens m'ont appris que le Roy a depuis peu donné la charge de premier président à son frère... (...) Envoyez -moi donc le projet de lettre que vous m'avez montré ; je le ferai transcrire.

M. Le Gendre porta une seconde fois le projet de lettre au prélat, qui le reçut bien mieux que la première. La lettre retranscrite fut retournée à M. Le Gendre le dimanche 7 août à midi et demi, heure du départ de la poste. M. Le Gendre eut à peine le temps de la remettre au coursier... avant que Mgr

ne s'étonnât que ladite lettre était si tôt partie, comptant que son envoi tardif eût encore ajourné sa démarche...

Il restait encore à publier une lettre pastorale. M. Grandet en rédigea un projet qu'il lut devant le prélat. Celui-ci, après avoir feint de dormir pendant la lecture, conclut avec finesse et raillerie :

— Voilà qui est bien. Je n'y trouve qu'un défaut, c'est que cela est trop beau pour qu'on croie que je l'aie fait !

M. Grandet protesta de son dévouement à son service depuis le début de ce projet, pour ne pas mériter telle moquerie. Alors Monseigneur lui reprocha de menacer dans son texte les prêtres qui ne viendraient pas à la retraite. M. Grandet s'en expliqua, mais laissa toute latitude pour ajouter ou retrancher ce qu'il plairait à Sa Grandeur...

...puis se ravise

L'évêque conserva le projet pendant quinze jours, pendant lesquels M. Le Gendre le sollicita souvent de le faire imprimer, ce qui déclencha une tempête épiscopale :

— Vos meilleurs amis n'approuvent point cette retraite, mais M. Grandet est comme une barre, il ne plie point ; il est comme M. le juge de la Prévôté, quand il a une fois quelque chose dans la tête, il faut que cela soit. On travaille au mandement, vous l'aurez bientôt !

M. Grandet, apprenant l'apostrophe de l'évêque, en fut fort mortifié.

Enfin, vers le 4 septembre, Monseigneur envoya le mandement à M. Le Gendre, complètement reformulé par son neveu Antoine Arnauld, et expurgé de la menace aux prêtres qui n'y viendraient pas. M. Grandet jugea à propos de publier ce mandement sans en apporter quelque modification.

Cependant, M. Le Gendre le reporta à l'évêque en y joignant un billet dans lequel il mandait à Sa Grandeur que six lignes de son style auraient mieux valu que tout ce long narré.

Ce billet déclencha une nouvelle tempête aux dépens de M. Grandet qui n'avait pourtant aucune part dans ce billet :

Le prélat débonda et déchargea son cœur contre moi d'une grande force et lui dit que je voulais tout emporter ; que j'en agissais ainsi parce que j'étais sûr que M. l'abbé de Saint-Aubin serait évêque d'Angers après lui ; que j'avais de grands desseins et de grandes vues.

M. Le Gendre réalisa sa maladresse. Il tenta de rajuster ses propos, mais le mal était fait... M. Grandet se rendit chez Monseigneur dans les jours qui suivaient, se souvenant d'un conseil que lui avait donné le père de La Chaise : Ne vous rebutez pas, et quand il se plaint le plus fortement, ne laissez pas d'aller le trouver le lendemain, comme si de rien n'était, en lui parlant d'autres affaires, et vous verrez qu'il s'adoucirait à votre égard.

M. Grandet expérimenta bien souvent la vérité de cet avis. Mais ce ne fut pas le cas cette fois-ci. L'évêque manifesta de nouveau son hostilité à la venue de M. de La Pérouse. Sortant de sa chambre, le curé de Sainte-Croix rencontra Mme des Bottes-Lorières, une veuve âgée que l'on surnommait Madame Maintenon de l'évêché. Elle offrit ses services pour apaiser les difficultés.



Simon Arnauld d'Andilly,
marquis de Pomponne
(1618-1699)

L'intervention de la pieuse femme porta ses fruits. Après avoir reproché à M. Grandet de s'être ouvert des affaires du diocèse à une femme, Mgr Arnould lui déclara la paix. Il recouvra sa belle humeur et ses bons sentiments. M. Grandet en profita pour lui demander pardon de s'être montré *si importun auprès de Sa Grandeur*. Laquelle Grandeur lui répondit :

— *Oh ! ne vous servez pas de ce terme importun ; il est trop fort, mais dites plutôt que vous avez trop de bonté et trop de zèle !*

Le mandement de Monseigneur fut imprimé, et lui-même le distribua à toutes les personnes de qualité de la ville. De tous côtés, on lui dit du bien de l'abbé de La Pérouse, y compris le père Honoré de Cannes qui lui écrivit à ce sujet.

Et cependant, le malin ne lâchait toujours pas prise ! Les esprits forts disaient que cette initiative était téméraire et à contretemps. Une dignité de la cathédrale fut députée par vingt personnes auprès du prélat pour tâcher se faire révoquer le mandement : *parce que c'était le temps des vendanges et qu'il n'y aurait donc personne, parce qu'il y aurait beaucoup de malades à cette saison...*

Madame des Bottes-Lorières s'en alla raffermir son évêque... qui lui avoua qu'il se repentait *d'avoir été si facile à appeler M. de La Pérouse !*

M. de La Pérouse arriva enfin à Angers le 23 septembre 1691. La première retraite commença le 1^{er} octobre. Elle réunit plus de cent prêtres. Il paraphrasa le mandement de Monseigneur pour la retraite et fit merveilleusement valoir son ordonnance dont il dit qu'on devait *admirer la force, la prudence, la netteté, l'éloquence*. Ceci gagna le cœur de l'évêque et effaça toutes ses préventions. Les quatre retraites rassemblèrent environ 500 prêtres.

Je n'ai jamais vu d'ecclésiastiques plus touchés ; ils pleuraient à chaudes larmes et quelques-uns venaient dire à leurs directeurs : "Cette retraite a été faite exprès pour moi." On y a vu des changements admirables ; quelques-uns ont quitté leurs bénéfices à cause qu'ils leur étaient occasion prochaine ; d'autres ont fait des choses très particulières et très difficiles.

M. de La Pérouse consultait en tout Mgr Arnould, auquel on rapportait les éloges perpétuels qu'il faisait de ses ordonnances, de sorte que M. Grandet eut la consolation de voir son évêque reconnaître enfin *que Dieu s'était servi de [lui] comme d'un instrument pour faire cette bonne œuvre*.

Après ces retraites sacerdotales, M. Grandet convia le prédicateur à donner une retraite publique dans son église Sainte-Croix, laquelle produisit elle aussi beaucoup de bien, avant de s'en retourner à Paris au lendemain de la Saint-Martin.

Mort de Mgr Henri Arnould

Mgr Arnould rendit l'âme quelques mois plus tard, le 8 juin 1692, dans sa 95^e année. M. Grandet, prêchant alors l'octave du Saint-Sacrement à la cathédrale, eut l'occasion de prononcer un éloge funèbre de son évêque. Celui-ci, qui n'avait pas ménagé le curé de Sainte-Croix, ne reçut en retour qu'éloges et compliments.

Même dans le feu de leurs controverses, M. Grandet avait gardé un jugement respectueux et pondéré de son évêque, comme au cours de l'épisode La Pérouse :

Il faut, quand on négocie avec lui, aplanir toutes les difficultés et lever tous les obstacles pour faire réussir ce qu'on lui

propose, ce qui est assez difficile, car très souvent il en fait naître à quoi on n'avait pas pensé et sa maxime est de paraître toujours opposé, d'abord aux choses qu'il veut le plus et d'en différer assez longtemps l'exécution, soit pour bien prendre ses mesures, soit pour voir ce qu'on dira, soit enfin pour ne se pas tromper. Cela soit dit en passant pour faire connaître le génie du prélat qui, assurément, est un des plus beaux du royaume, mais des plus difficiles à gouverner sur les choses qui ne reviennent pas d'abord à son sens, et contre lesquelles il est prévenu. (...)

Sa Grandeur n'agit, et on ne la fait agir que par ressorts. Monseigneur a des vues de la plus fine et de la plus pénétrante politique, en sorte qu'il croit que, chez ceux qu'il sait ne manquer pas d'esprit, tout est comme chez lui, plein de mystères. C'est pourquoi je ne vois rien de si difficile que de négocier



Recouverte par des rangées de prie-Dieu, la pierre tombale de Mgr Arnould se trouve dans le transept gauche de la cathédrale d'Angers

avec lui les affaires qui ne lui reviennent pas et qui ne sont pas de son goût ; il faut prendre des tours et des détours sans lesquels on n'en viendrait jamais à bout. Comme il est pénétrant dans les affaires et qu'il voit par ses lumières qui sont très étendues toutes leurs conséquences et leurs suites, tous leurs inconvénients ou leurs avantages et qu'il craint le mauvais succès ou le "qu'en dira-t-on", il ne s'engage que très difficilement à entreprendre des choses nouvelles.

L'abbé Georges Letourneau, qui fut Supérieur du grand séminaire d'Angers de 1881 à 1883, et à qui nous devons l'édition des souvenirs de M. Grandet, était moins réservé que lui sur l'ancien évêque d'Angers avec deux siècles de recul :

Mgr Arnould fut bien loin d'opérer dans son diocèse cette admirable réforme ecclésiastique que lui attribuent si constamment les amis de Port-Royal et leurs copistes. Ces auteurs, pour prouver leur thèse, aiment à nous renvoyer au recueil énorme des ordonnances et des statuts de Mgr Arnould. C'est là un faible argument. Autre chose est de rédiger des statuts admirables, autre chose est de les faire exécuter. Nous aurons encore occasion de remarquer en plusieurs endroits que ce prélat ne semble nullement avoir répandu dans son clergé cet esprit de piété et de charité qui, seul, transforme véritablement les mœurs.

Les témoignages contemporains peuvent en effet envoyer des signaux d'alerte sur l'état du diocèse sous le règne de Mgr Arnould. Nous avons eu un aperçu du dérèglement d'une partie du clergé : prêtres simoniaques, clergé hostile aux missions, religieux dépravés tant dans leur doctrine que dans leurs mœurs... ce qui mena M. Le Gendre à une réflexion révélatrice : Monseigneur ne voulait pas appeler dans son diocèse des ouvriers étrangers, *de peur qu'ils ne connussent l'état pitoyable où était réduit son diocèse et n'allassent publier partout qu'une résidence de quarante ans et une vie sans reproche n'avaient rien produit pour la sanctification de son clergé. Ce motif pouvait bien être la cause des difficultés du prélat.*

Trois raisons pouvaient expliquer cet *état pitoyable* :

La première est que l'évêque n'en avait pas forcément connaissance, et ce pour une raison précise :

Son secrétaire, M. Musard, était un homme certes très vertueux, mais laïc et marié. Aussi arrivait-il souvent à l'abbé Grandet de porter à son évêque des lettres que des prêtres du diocèse ne souhaitaient pas faire lire par le secrétaire. A quoi l'évêque répondait sèchement :

Je suis résolu de renvoyer toutes cachetées les lettres qu'on ne voudra pas que je fasse lire par mon secrétaire. Est-ce qu'on se défie de sa fidélité ?

C'est ce qui faisait, ajoute M. Grandet, *qu'on ne lui mande pas la moitié des affaires de son diocèse, car il n'est pas plaisant que des affaires de conscience et très secrètes soient vues par un laïc. C'est une faiblesse que ce bon prélat n'aperçoit point, quoique tout le monde le voie et en gémisse.*

La deuxième raison du dérèglement du clergé était bien évidemment l'influence janséniste : pourquoi tant d'obstacles à la formation et à la sanctification du clergé, à la prédication de missions pour le peuple et de retraites sacerdotales générales ? Parce que l'évêque d'Angers ne craignait rien tant que les disciples de M. Olier qui étaient très hostiles au jansénisme à l'exemple de leur fondateur.

La troisième raison enfin était tout simplement l'âge de l'évêque, et les infirmités qui y étaient liées, en particulier sa cécité durant les quatre ou cinq dernières années de son épiscopat.

Le souvenir que laissera Mgr Arnould est néanmoins aussi celui d'un ascète. Ainsi le décrivait le père Cocard dans notre chronique n° 19 (mai 2023) :

Lever à 3 heures, prières, lecture de l'Écriture sainte, matines avec ses chanoines, messe, puis matinée et une partie de l'après-midi pour les affaires et visites, jusqu'au soir, à 7 heures, où il donne à Dieu la fin de sa journée.

M. Grandet corrobore ce témoignage à l'occasion de la mission du père Honoré de Cannes à Saumur en 1684. Mgr Arnould n'ayant pas mené d'aumônier avec lui, M. Grandet voulut l'accompagner au premier sermon que le père Honoré donnait tous les matins à quatre heures. Mais M. Grandet s'aperçut vite que sa santé n'était pas compatible avec celle du prélat, et s'en excusant auprès de celui-ci, il

lui dit en riant : *Monseigneur, vous tueriez quatre hommes sans faire un péché véniel !*

La nomination de Mgr Michel Le Peletier

Quelques jours après la mort de Mgr Arnould, c'était l'abbé Pierre Maillard, le premier Supérieur du séminaire, qui était rappelé à Dieu. M. Grandet fut à ce moment-là élu Supérieur du séminaire en attendant d'être confirmé par le futur évêque. Celui-ci fut nommé le 15 août 1692 par Louis XIV. Il suivit une retraite au Logis Barrault durant les huit ou dix jours qui précédèrent son sacre, lequel eut lieu le 16 novembre 1692 dans l'église du monastère de Villevêque où il avait jadis célébré sa première messe.

A ce moment, le séminaire ne comptait plus que trois membres, lesquels avaient accepté des charges pastorales au cours des quatorze années durant lesquelles les séminaristes leur avaient été retirés. Ainsi M. Le Gendre s'occupait de nombreuses œuvres et avait entre trois et quatre cents dirigés à confesser. M. Grandet était quant à lui curé de Sainte-Croix, Supérieur du petit séminaire Saint-Éloi, sans parler de ses écrits qui devaient absorber une bonne partie de son temps.

C'est donc un séminaire bien fragile, tenu par des prêtres épuisés, que trouva Mgr Le Peletier à son arrivée à Angers.

Il trouva également sur son bureau une note de M. Grandet l'informant des désordres du diocèse :

1° Les prêtres ne portent presque plus de soutanes et disent la messe en justaucorps et en soutanelles ou prennent des jupes ou soutanes sans manches dans les sacristies ;

2° Les prêtres vagabonds, scandaleux et sans aveu disent la messe sans sa permission et sont reçus dans les couvents ;

3° Les prêtres portent la perruque et la calotte communément à l'autel, sans permission du Saint-Siège ni de Monseigneur ;

4° Les ecclésiastiques portent au chœur et à l'autel des manchettes godronnées et à fraises, comme les gens du monde ;

5° Les ecclésiastiques mènent les femmes dans les rues et à la promenade les tenant par dessous le bras ;

6° Monseigneur est très humblement supplié de faire faire un catéchisme sur les obligations de la tonsure pendant trois mois à tous les enfants qui voudront la recevoir ; on croit que le dérèglement de la vie de la plupart des ecclésiastiques vient de ce qu'ils s'engagent dans cet état sans vocation et sans savoir ce que c'est.

Cette vigilance de M. Grandet excita la colère de plusieurs ecclésiastiques : railleries, chansons, calomnies – M. Grandet exerce une véritable inquisition dans le diocèse, les directeurs du séminaire usent du secret de la confession pour faire punir les prêtres coupables... – et ils rédigèrent aussi un acte de dénonciation destiné au Concile métropolitain de Tours... et les mêmes calomnies furent envoyées à la Cour.

Pour compliquer les choses, à la fin de 1693, Mgr Le Peletier, constatant la vétusté du palais épiscopal, décida de prendre ses appartements au Logis Barrault. Les clercs furent alors logés à l'évêché – où ils furent fort mal : *point d'air, point de jardin !* – les pensionnaires à l'abbaye Saint-Aubin, et on chercha en ville un logement pour le séminaire.

C'est dans ce contexte que devaient commencer les tractations pour unir le séminaire d'Angers à celui de Saint-Sulpice.

(Suite et fin au prochain numéro...)

Jean de Jacquilot



Mgr Michel Le Peletier
Évêque d'Angers de 1692 à 1706



Le palais épiscopal avant sa restauration au XIX^e s.
Dessin de Louis Moullin (1817-1876) - Musées d'Angers.